



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 septembre 2009  
Français  
Original: anglais

### Commission des stupéfiants

#### Reprise de la cinquante-deuxième session

Vienne, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2009

## Ordre du jour provisoire et annotations

### Additif

### Annotations

#### 10. Questions administratives et budgétaires

À la reprise de sa cinquantième session, la Commission des stupéfiants a adopté la résolution 50/14, intitulée “Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l’exercice biennal 2008-2009”, dans laquelle elle a approuvé l’utilisation des fonds à des fins générales envisagée pour l’exercice biennal 2008-2009 et entériné les prévisions relatives aux dépenses d’appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009 pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Dans la même résolution, la Commission a prié le Directeur exécutif de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de lui présenter des rapports annuels sur les programmes et initiatives à mettre en œuvre par l’Office au cours des exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011 et la manière dont ils s’intègrent dans la stratégie de l’Office pour la période 2008-2011 (résolution 2007/12 du Conseil économique et social, annexe), telle qu’elle ressort du projet de cadre stratégique de l’ONU pour la période 2010-2011.

Dans sa résolution 2007/12, le Conseil économique et social a prié le Directeur exécutif d’établir le budget consolidé de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour les exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011 en se fondant notamment sur la stratégie de l’Office pour la période 2008-2011.

Le budget consolidé de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l’exercice biennal 2008-2009 alignait cette stratégie sur la structure divisionnaire de l’ONUDC.

À sa cinquante-deuxième session, la Commission a examiné le rapport du Directeur exécutif sur l’exécution du budget consolidé de l’Office des Nations Unies contre la



drogue et le crime pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2009/11-E/CN.15/2009/11).

Le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 énonce les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Il donne également des informations sur la situation financière de l'Office, sur l'affectation prévue des fonds à des fins spéciales et des montants versés au titre de l'appui aux programmes avec les contributions à des fins spéciales, et sur les ressources du budget ordinaire de l'ONU. Comme cela avait été fait pour le budget consolidé de l'exercice biennal 2008-2009, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès présentés dans le projet de budget consolidé pour l'exercice 2010-2011 ont été harmonisés avec les trois sous-programmes du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1) et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 16)), ainsi qu'avec les domaines de résultat définis dans la stratégie de l'Office pour la période 2008-2011, conformément à la résolution 50/13 de la Commission.

La Commission sera saisie du rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24).

Conformément à sa résolution 52/13, la Commission sera saisie du rapport et des recommandations éventuelles du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime créé en application de la décision 2009/251 du Conseil économique et social (E/CN.7/2009/15-E/CN.15/2009/25).

À la reprise de sa cinquante-deuxième session, la Commission doit en principe examiner et approuver le budget final de l'exercice 2008-2009 et le budget initial pour l'exercice 2010-2011 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

### **Documentation**

Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24)

Note du Secrétariat contenant le rapport et les recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2009/15-E/CN.15/2009/25)

**17. Questions diverses**

L'attention du Secrétariat n'a été appelée sur aucune question à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour et aucun document n'est actuellement prévu.

**18. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-deuxième session**

La Commission devrait adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa cinquante-deuxième session dans l'après-midi du dernier jour de la session.

\*\*\*

*Ouverture de la cinquante-troisième session de la Commission des stupéfiants et élection du Bureau*

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission des stupéfiants restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

À la section I de sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2000 la Commission devrait, à la fin de chaque session, élire son Bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle plus actif dans les préparatifs des réunions ordinaires et des réunions intersessions de la Commission, pour permettre à celle-ci de fournir des orientations continues et efficaces.

Conformément à la section I de la résolution 1999/30 du Conseil économique et social et à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques, la Commission est invitée à ouvrir, à l'issue de la reprise de sa cinquante-deuxième session, le 2 décembre 2009, sa cinquante-troisième session à la seule fin d'élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur pour cette session. Conformément à la pratique consistant à pourvoir les postes par roulement selon le principe de la répartition régionale, le Bureau que la Commission doit élire pour sa cinquante-troisième session devrait être composé comme suit:

|                          |                                                       |
|--------------------------|-------------------------------------------------------|
| Président                | Groupe des États d'Asie                               |
| Premier Vice-Président   | Groupe des États d'Europe orientale                   |
| Deuxième Vice-Président  | Groupe des États d'Europe occidentale et autres États |
| Troisième Vice-Président | Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes    |
| Rapporteur               | Groupe des États d'Afrique                            |

Conformément à la résolution 1991/39 du Conseil économique et social et à la pratique établie, un groupe composé des présidents des cinq groupes régionaux, du président du Groupe des 77 et de la Chine et du représentant ou de l'observateur de l'État assumant la présidence de l'Union européenne aide le Président de la Commission à régler les questions d'organisation. Ce groupe, ainsi que les membres élus du Bureau, constitue le bureau élargi.

## Annexe

### Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux ci-après est subordonné à l'approbation de la Commission. Dès que le débat concernant un point de l'ordre du jour sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

### Reprise de la cinquante-deuxième session, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2009

| <i>Date</i>                       | <i>Heure</i>        | <i>Point de l'ordre<br/>du jour</i> | <i>Intitulé ou sujet</i>                                                                  |
|-----------------------------------|---------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mardi<br>1 <sup>er</sup> décembre | 10 heures-13 heures |                                     | Ouverture de la reprise de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants |
|                                   |                     | 10                                  | Questions administratives et budgétaires                                                  |
|                                   | 15 heures-18 heures | 10                                  | Questions administratives et budgétaires ( <i>suite</i> )                                 |
| Mercredi<br>2 décembre            | 10 heures-13 heures | 10                                  | Questions administratives et budgétaires ( <i>suite</i> )                                 |
|                                   | 15 heures-18 heures | 10                                  | Questions administratives et budgétaires ( <i>suite</i> )                                 |
|                                   |                     | 17                                  | Questions diverses                                                                        |
|                                   |                     | 18                                  | Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-deuxième session     |